

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL232

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« celui-ci »,

les mots :

« ce document ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.